

Choix de la gestion par délégation de service public pour le centre Paris Anim' Richard Wright et ses annexes Hautefeuille dans le 6^e arrondissement et La Bourdonnais dans le 7^e arrondissement. Autorisation à Monsieur le Maire du 6^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de cet équipement. (062022040)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le centre Paris Anim' Richard Wright et ses annexes Hautefeuille et La Bourdonnais sont actuellement gérés par l'association ACTISCE dans le cadre d'une convention de délégation de service public qui arrive à échéance le 31 août 2023.

Cet équipement étant inscrit à l'inventaire des équipements gérés par le 6^e arrondissement, il revient au Conseil du 6^e arrondissement de se prononcer sur son mode de gestion au-delà de cette date.

Les actions en matière d'activités culturelles et de loisirs, d'insertion et de convivialité à destination des Parisiennes et des Parisiens requièrent un savoir-faire particulier qui ne relève pas des compétences de l'administration parisienne. L'externalisation de la gestion de cet équipement permet de bénéficier des compétences et de la souplesse de gestion de professionnels de l'animation socio-culturelle et de l'éducation populaire.

Cette gestion externalisée est assortie d'un contrôle de la collectivité parisienne.

La gestion de cet équipement dans le cadre d'une délégation de service public s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes depuis le 1^{er} septembre 2019.

Les éléments de bilan 2019-2020 relatif à la gestion de cet équipement mettent en lumière le fait que les recettes perçues au titre des activités organisées couvrent 33,5 % des charges d'exploitation du service public. La situation constatée à l'issue de la saison 2020-2021 est sensiblement différente puisque ce taux est de 26 % du fait de l'impact de la crise sanitaire.

Dans ce cadre, la rémunération du cocontractant peut être substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service du fait du volume significatif de recettes constatées et du potentiel de l'équipement en terme de développement des fréquentations par les usagers

Je vous propose donc de retenir la délégation de service public comme mode de gestion du centre Paris Anim' Richard Wright (6^e) et de ses annexes Hautefeuille (6^e) et La Bourdonnais (7^e).

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de cet équipement au-delà du 31 août 2023.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer.

Le Maire du 6^e arrondissement